

N/REF : 25/04/2025 15H20 C:000053 I:80067
V/REF : AC/C18130
V/Email reçu le Vendredi 25/04/2025 a 15H20

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GRO
IMMEUBLE : RES. GUENROC - GRO
RUE DE LA FONTAINE
RESIDENCE GUENROC
35360 MEDREAC

Rennes, le 13 Mai 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE FONTAINE - LOGEMENT SUR PASS JUSQU'AU 14/05
LOGEMENT N° 011883, PORTE N°301, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2
MOTIF : FOURNITURE ET POSE SECHE SERVIETTE
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 28/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PRISE DE REFERENCE ET MISE EN COMMANDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 30/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION ELECTRIQUE
DEPOSE SECHE SERVIETTE DEFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU SECHE SERVIETTE
MISE SOUS TENSION ELECTRIQUE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATERIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 30/04/25 a 17H00 EROCHE@AIGUILLON.COM
CL LCOMPTER Email envoyé le 30/04/25 a 16:58 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	ELT024-FP.	Seche serviette électrique	1	200,00
				200,00
		TOTAL H.T.		200,00
		T.V.A. a 10,00%		20,00
		TOTAL T.T.C.		En EURO 220,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.